

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N° 78 / 575 / 2022 / 050</b>	Date de Convocation 01/07/2022	Date d'affichage 08/07/2022	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
			28	22	28
<b>OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL'OUT AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ÉTÉ CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE »</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 28**

**EN EXERCICE : 28**

*L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 22**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25), Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine (arrivée à 20h05), Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 7 (6 à partir de 20h25)**

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.  
Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.  
Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.  
Monsieur BENZAID Alain donne pouvoir à Monsieur RICHARD François.  
Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.  
Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique  
Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

**Absents non représentés : 1** (Madame ROCH Catherine)

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur LECAILTEL Henri *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022**

**Secrétaire de séance** : Madame BRUNELLO Gérarda

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à la Majorité.

**Pour : 24 voix**

**Contre : 3 voix** (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).

Arrivée de Madame ROCH Catherine à 20h05

Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20220711-2022-50-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2022

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n°82-213- du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les objectifs et les enjeux de la ville d'organiser un festival sur le territoire durant la période estivale,

**CONSIDÉRANT** la volonté politique de la ville de s'engager fortement pour la valorisation de l'offre culturelle auprès de la population avec une programmation culturelle exigeante et accessible à tous ;

**CONSIDÉRANT** la mise en œuvre de la quatrième édition du FestivAI'OUT entre le vendredi 26 et le dimanche 28 août 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France peut participer au financement de cet événement, à hauteur de 15 000 € ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission finances réunie le 28 juin 2022 ;

**Après présentation par Madame SCHWARTZ Myriam,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 15.000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, au titre du dispositif « Été culturel en Ile-de-France 2022 ».

**DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2022 de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits

**Le Maire,**  
**Dominique BAVOIL**



Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20220711-2022-50-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2022